

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE
Commune de
PAULHAN

Séance du 20 avril 2026

N° 2026/04/013

L'an deux mille vingt-six et le 20 avril
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans la salle du conseil municipal à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO.

Date de la convocation	13/04/2026
	<u>Votes : 27</u>
Présents : 24	Pour : 27
Absents : 3	Contre : 0
Représentés 3	Abstention : 0

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, BOUTONNIER-BOUSQUET Jean-Pierre, GAVINET Isabelle, GUERIN Grégory, ROYON Sophie, LAMBERT Marcel, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, LENTHERIC Brice, CAMPOY Véronique, NEGRE Stéphane, DUMOUCHEL Jacky, MARCHESE Cécile, JAURION Léon, BONNET Martine, PEREZ Julia, ESCOURBIAC Gilbert, NOUGOUM Mohamed, DJUROVIC Aleksandra, RAMEL Isabelle, BALP-COSTAL Carine, ROUSSÉ Jean-Claude, MARTINEZ Mélisa.

Etaient absents : PONCE Véronique, GAUTRON Jérôme, DAVIT Hélène

Procurations :

- PONCE Véronique à PEREZ Julia
- DAVIT Hélène à CAMPOY Véronique
- GAUTRON Jérôme à BONSIGNORI Vincent

Objet : Commission d'appel d'offres et d'adjudication – élection des conseillers municipaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal peut constituer, dès le début de son mandat, des commissions d'instruction, à caractère permanent, composées exclusivement de conseillers municipaux.

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260420-2026-04-013-DE
Date de réception préfecture : 22/04/2026

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres,

Considérant que le Maire ou son représentant est président de droit de la commission d'appel d'offres,

Considérant qu'elle se compose de 5 membres titulaires élus au sein de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

PRÉCISE que les membres élus de la commission d'appel d'offres sont également membres des jurys de concours et de la commission compétente en matière de délégations de services publics.

Listes des candidats	- Liste Valéro : - Liste Nougoum :
Nombre de votants	27
Nombre de bulletins	27
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0
Suffrages	27 - 21 Liste VALERO - 6 Liste NOUGOUM
Répartition des sièges	- Liste Valéro : 4 - Liste Nougoum : 1

Sont donc élus pour siéger, pour la durée du mandat en cours, au sein de la commission d'appel d'offres et d'adjudication à l'unanimité des voix :

Titulaires

MM. Isabelle GAVINET, Jacky DUMOUCHEL, Marcel LAMBERT, Véronique CAMPOY, BALP-COSTAL Carine

Suppléants

MM. Grégory GUERIN, Martine BONNET, Léon JAURION, Vincent BONSIGNORI, NOUGOUM Mohamed

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire,
Claude VALERO



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le présent acte est accessible en ligne sur l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

accusé de réception en préfecture dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le présent acte est accessible en ligne sur l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr